

SG 29 HAUSSMANN

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 28.06.2024

■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	11
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	25
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	26
<i>comptes annuels</i>	29
<i>bilan</i>	30
<i>actif</i>	30
<i>passif</i>	31
<i>hors-bilan</i>	32
<i>compte de résultat</i>	33
<i>annexes</i>	34
<i>règles & méthodes comptables</i>	34
<i>évolution actif net</i>	37
<i>compléments d'information</i>	38
<i>inventaire</i>	48

Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND
Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values réalisées).

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values réalisées).

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, de procurer une performance nette de frais supérieure à l'indicateur €STR +2 % pour la part C et à l'indicateur €STR +2,5 % pour la part I. Afin de réaliser cet objectif, le Fonds s'exposera sur les marchés internationaux de taux et d'actions.

Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein de l'OPCVM. La sélection des valeurs conjugue à la fois recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence

€STR +2 % pour la Part C et €STR +2,5 % pour la Part I (code Bloomberg : ESSTRON Index), exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis,

L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du Fonds n'est pas une gestion indicielle et n'a pas donc pas pour objectif de répliquer la performance de cet indice. Les investissements réalisés peuvent ainsi conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement

L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux s'appuie sur l'analyse macro-économique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG 29 HAUSSMANN.

Le gérant contrôle et met en oeuvre la répartition entre les deux classes d'actifs principales actions et produits de taux dans le FCP. Cette répartition est décidée selon les recommandations du processus d'investissement de SG 29 Haussmann, et adaptée aux contraintes spécifiques du FCP en fonction des évolutions de marché et des anticipations du gérant. Les investissements sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et d'instruments dérivés listés simples ou complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative.

Une analyse fondamentale du positionnement de chaque société est établie : qualité du management, stratégie long terme, avance technologique, potentiel de développement.

Parallèlement une analyse quantitative de cette sélection sera effectuée systématiquement par le biais de ratios financiers classiques de valorisation.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques. L'exposition aux marchés actions pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers) de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0 % et 35 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements entre titres directs et/ou via des OPC (ou fonds d'investissements étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus. Ces prises de positions se font principalement sur le marché de la zone Euro mais pourront inclure des prises de positions sur les autres grands marchés de taux mondiaux (y compris les pays émergents à hauteur de 15 % maximum de l'actif net).

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition entre dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie (pour un univers de titres de catégorie High Yield ou dits à caractère spéculatif) et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires » sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 65 % et 100 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0 % et 15 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition ou sous-exposition du portefeuille.

Les titres intégrant des dérivés seront utilisés dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition ou sous-exposition aux marchés. Ils permettront également, le cas échéant, d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

Le FCP aura également recours aux produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change.

La stratégie d'investissement du produit structuré consiste à combiner l'analyse qualitative et l'analyse des paramètres de marché. L'analyse qualitative vise à sélectionner un marché, une zone géographique ou une valeur particulière, puis à déterminer plusieurs scénarios probables d'évolution. L'analyse des paramètres de marché comme la volatilité, le niveau des taux d'intérêts ou le flux des dividendes, permet de déterminer les structures de produit les plus adéquates pour optimiser les anticipations du gérant au regard des scénarios établis. Les actions sont la principale classe d'actifs utilisée comme sous-jacent aux produits structurés.

L'univers d'investissement est centré sur les composantes des grands indices européens, la sélection de paniers actions, ou des valeurs parmi les grandes capitalisations mondiales. A titre accessoire, le FCP peut également sélectionner d'autres classes d'actifs (taux, crédits, devises, alternatifs) comme sous-jacents aux produits structurés.

Le FCP met en place deux stratégies :

- Une gestion “satellite” opportuniste (entre 0 et 35 % du portefeuille) avec un objectif de recherche de plus-value à court terme. Cette poche permet à l'équipe de gestion de jouer tactiquement les thématiques du moment et mettre à profit les tendances courtes des marchés : investissements sur des actions à potentiel de plus-value à court terme, obligations convertibles et actions à dividende.
- Une allocation flexible à court terme avec une politique active de couverture du risque (elle n'excédera pas 30 % du portefeuille), dans une optique de protection et de réactivité. L'équipe de gestion dispose d'une possibilité d'initier une couverture tactique et ponctuelle d'une partie de la poche actions à travers les contrats à terme (futures).

Addendum stratégie d'investissement ISR

La sélection des valeurs (présentée dans la stratégie d'investissement) conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

Les décisions d'investissement reposent ainsi sur une approche 360° combinant analyse financière fondamentale et analyse extra-financière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

SG 29 Haussmann a retenu une approche ISR associant exclusions sectorielles et intégration des critères ESG (Best-in-Class/Best-Effort).

Dans le cas de la gestion du FCP, l'univers d'investissement de départ est centré :

- des valeurs présentes dans les indices actions : STOXX 600, MSCI USA et CAC All tradable,
- des valeurs présentes dans les indices obligataires : ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA BB Euro High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index et ICE BofA Euro Souverains,
- ainsi qu'environ 160 émetteurs identifiés par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable,

Auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : [www.sg29haussmann.societegenerale.fr/Réglementation/Politique d'exclusion](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr/Réglementation/Politique_d'exclusion).

b) Intégration ESG :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extrafinancier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Cette règle s'applique aux filiales des sociétés mères bénéficiant d'une note ESG. En l'espèce, si la note ESG d'une filiale diffère de celle de son groupe de rattachement capitalistique, la note ESG retenue est celle de la filiale.

Sur la base de cet univers filtré, le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation ESG vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique ...
- Social: santé, sécurité ...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat, ...

Et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier, ...).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le poids de chaque pilier dans la note finale ESG varie en fonction du secteur d'activité dans lequel évolue chaque entreprise.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note qui se fonde sur les exclusions sectorielles (détaillées en section a)) et sur la sélection des émetteurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillés en section b)) appliqués à l'univers d'investissement de départ.

La note ESG moyenne du portefeuille vise à être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement filtré de 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI.

En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à B et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du FCP.

Le FCP est autorisé à investir dans des entreprises non notées ESG à hauteur de 10 % maximum. Ainsi, au moins 90 % de l'actif net du FCP, hors liquidités et titres émis par des émetteurs publics ou quasi publics, fait l'objet d'une analyse ou d'une notation ESG par la société de gestion.

Compte-tenu des limites d'investissements du FCP, sa note ESG vise à être supérieure à la note composite des deux univers suivants formant l'univers d'investissement de départ hors émetteurs publics et quasi-publics, filtrés de leurs 20 % des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI :

- 75 % de l'univers des titres d'émetteurs présents dans les indices obligataires : ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA BB Euro High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index ainsi que ceux identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable,
- 75 % de l'univers des titres d'émetteurs présents dans les indices obligataires : ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA BB Euro High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index ainsi que ceux identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable,
- 25 % de l'univers des titres dans les indices actions : STOXX 600, MSCI USA et CAC All tradable.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite ci-dessus.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. Plusieurs limites à cette approche peuvent cependant être identifiées. Certaines limites sont liées à la méthodologie de la société de gestion mais d'autres aussi plus largement en lien avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

L'analyse se fonde en effet en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels.

L'approche « Best-in-Class » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées de son secteur d'activité sur la base d'une analyse subjective et évolutive dans le temps des critères ESG. Le processus d'investissement suit également une approche « Best-Effort » en matière de sélection de titres c'est-à-dire qu'il sélectionne les entreprises étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG. Il est ainsi possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes, ce qui pourra amener à minorer son rating ESG et en conséquence à céder le titre du portefeuille si le minimum de note ESG requis n'est plus atteint.

Concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en oeuvre pour écarter de l'univers d'investissement les entreprises controversées ou à risque de controverses, risque néanmoins susceptible de persister compte tenu de l'impossibilité de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des controverses.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 0 % et 35 % maximum de l'actif net du FCP.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital internationaux, de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations).

Les investissements pourront porter sur, toutes les zones géographiques et tous les secteurs confondus, mais dans la limite de 15% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Titres de créances, instruments du marché monétaire : entre 0 % et 100 % maximum de l'actif net du FCP.

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation minimale de BBB-, selon l'échelle Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- Dans une limite de 15 % maximum de l'actif net du FCP des obligations de qualité mais non notées. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance,
- Dans une limite de 35 % maximum de l'actif net du FCP des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion,
- Dans une limite de 10 % maximum de l'actif net du FCP des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Cependant, l'exposition aux titres spéculatifs sera limitée à 50 % maximum de l'actif net du FCP. La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10 % maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés :

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser ponctuellement des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré et organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures - Options - Swaps
	Couverture	
Taux	Exposition	Futures - Options - Swaps
	Couverture	
Change	Couverture	Change à terme - Futures - Options - Swaps
Crédit	Exposition	Swaps: Credit Default Swaps, Indices de CDS (iTraxx, CDX)
	Couverture	
	Arbitrage	

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Le montant de ces investissements ne pourra dépasser 10 % de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Le FCP aura recours à des produits structurés intégrant des dérivés actions, taux, crédits et change.

Le FCP peut être exposé sur des titres intégrant des dérivés complexes entre 0 % et 25 % de l'actif net du FCP.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit.

- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage.

- La nature des instruments utilisés :

- Warrants, bon de souscription, certificats, obligations convertibles,
- EMTN.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (Cocos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Contingent Convertibles Bonds sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10 % de son actif net.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10 % de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Néant.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatifs : l'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

Risque de Pays Emergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du fonds est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié au style de gestion discrétionnaire : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque de liquidité : l'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque lié aux obligations subordonnées : l'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Du fait de la prise en compte de critères extra-financiers au sein du processus d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Parts C : Tous souscripteurs,

Ce FCP sert de support à des contrats d'assurance- vie et/ou de capitalisation en unités de compte.

Parts I : Investisseurs institutionnels

Le FCP est exclusivement distribué par SG 29 HAUSSMANN.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs souhaitant disposer d'un support d'investissement diversifié.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933.

En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Régime fiscal

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Informations en matière de durabilité

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>*
- *Date de création du Fonds : 17 septembre 2010.*

rapport d'activité

La période entre le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024 se caractérise par la poursuite de la hausse des marchés financiers, accompagnée toutefois par moments d'épisodes accrus de volatilité. Même si la cible de 2% prendra sans doute plus de temps à atteindre qu'initialement attendu, le processus de désinflation se poursuit aussi bien sur la partie totale que sous-jacente. Sous l'effet des politiques monétaires restrictives, les économies continuent de ralentir, condition sine qua non pour juguler durablement l'inflation, mais font preuve d'une résilience étonnante. Cet atterrissage en douceur rassure les principales banques centrales qui peuvent ainsi prendre leur temps avant d'amorcer leur cycle d'assouplissement monétaire sans risquer de raviver les tensions inflationnistes. Dans ce contexte, le FMI révisé légèrement à la hausse ses prévisions de croissance mondiale pour les porter à 3.2% en 2024 et 2025.

Entre le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024, les principaux actifs financiers ont évolué de la façon suivante :

- Les marchés actions sont en forte hausse. L'indice MSCI World progresse de +18.37%, l'indice MSCI USA de +22.81% tandis que l'indice MSCI Europe gagne +10.61%. Le MSCI Japon grimpe de +23.59% tandis que les marchés émergents rebondissent plus modestement à +9.78%, pénalisés par la reprise moins forte qu'attendue en Chine (MSCI China en baisse de -4.46%).
- Sur le marché obligataire, les taux remontent dans un contexte d'inflation plus résiliente que prévu. Le taux 10 ans américains grimpe de 56 pbs tandis que les taux allemands sont en hausse de 11 pbs. Signe de l'amélioration de la situation, les spreads de crédit se resserrent à l'image de l'indice investment grade qui baisse de 13 pbs et l'indice high yield de près de 80 pbs.
- Le marché des matières premières est marqué par la hausse du pétrole de 16% et la baisse des prix du gaz naturel de 35%
- Enfin, l'Euro baisse de près de +2% par rapport à l'US Dollar à 1.07

Le FCP enregistre une performance pour la part C de 8.3% contre 4.9% pour son indice de référence. La performance de la part I s'élève à 8,79%.

Toutes les sous classes d'actifs ont contribué positivement à la bonne performance du FCP.

- La poche obligataire a vu sa sensibilité aux taux augmenter pour capter des rendements attractifs tout en affichant un profil de risque moins et a vu son exposition aux obligations souveraines augmenter progressivement. Le principal contributeur reste toutefois l'exposition aux titres crédits à haute valeur de portage comme les High Yield, les dettes Hybrides et les financières.
- La poche action a bénéficié de son exposition aux marchés américains et a été également relevée progressivement.
- La poche de produits structurés a également contribué positivement portée par les bonnes performances des indices sous-jacents. Un certain nombre de produits ont été rappelés au cours du deuxième semestre 2023 et ont été redéployée au fur et à mesure du premier semestre 2024.

En perspectives, nous conservons un positionnement global très diversifié. Nous conservons par ailleurs une allocation élevée aux instruments de taux ce qui nous offre une certaine protection en cas de turbulences sur les marchés et nous permet également de profiter de rendements attractifs.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR C3D	38 840 036,00	42 045 237,95
29 H.EUR.OB.ET.I3D	43 022 700,00	1 011 700,00
29H FLEXIB STRC(I)	13 000 000,00	8 697 298,36
HGIF M.A.S.F.XC 3D	-	15 359 400,00

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMAZON COM	2 369 590,41	686 296,76
LOGITECH INTL NOM.	1 046 034,01	1 359 156,35
CAPGEMINI	-	2 265 924,24
VISA CL.A	2 258 115,51	-
WALMART	2 093 890,74	-
LINDE	2 073 526,97	-

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des opç qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://sg29haussmann.societegenerale>.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération de SG29

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive AIFM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive AIFM propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive AIFM est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2023 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunération variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive AIFM (24 personnes, dont: les membres du comité de direction, les gérants de FIA, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2023	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2023 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	8 800 821	2 970 250	11 771 071

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

ANNEX IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 9695001IF82WJ1HU7544

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif

environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durables, il présentait une proportion de 53% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles

Rapport périodique 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT – 28/06/2024

1

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallaites.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caractéristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	4%	5%
Gouvernance	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI.	81%	81%

Rapport périodique 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT – 28/06/2024

2

Pour les sociétés qui disposent d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Social	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%
---------------	---	--	-----------	-----------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles et la notation ESG obtenue par MSCI et le cas échéant par la politique d'engagement et de vote.

1. Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf

2. Critères ESG de sélectivité :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP. Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation de MSCI vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte des principales incidences négatives suivantes :

- Environnement :
 - Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES)
 - Empreinte carbone
 - Intensité GES des entreprises bénéficiaires
 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles

Rapport périodique 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT – 28/06/2024

4

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
- Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
- Rejets dans l'eau
- Taux de déchets dangereux

• Social :

- Ecart de rémunération non ajustée entre hommes et femmes
- Mixité au sein des organes de gouvernance

• Gouvernance :

- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le cas échéant, la politique d'engagement et de vote permettra également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct et régulier avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de bonne gouvernance.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

5



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	52 947.95	50 634.87	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	10 754.4	10 276.71	
		Émissions de GES de niveau 3	314 051.65	282 974.67	
		Émissions totales de GES	308 155.09	303 097.78	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	271.46	303.24	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	654.46	615.94	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	8%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	59.33%	63.33%	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	-		
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	-		- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme - Signature Biodiversity Pledge

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	-		
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.42	0.24	- « Donnée reportées (ou données modélisées MSCI). Taux de couverture au niveau de l'entité de 27% (Taux limité ne permettant pas d'obtenir des informations permettant une analyse pertinente)
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	16%	21%	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14%	16%	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42%	41%	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituent la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2023 au 28/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BFT AUREUS ISR C3D	OPC Monétaire	0.96%	France
29 H.EUR.OB.ET.I3D	OPC Obligataire	3.70%	France
29H FLEXIB STRC(I)	OPC Diversifié	1.50%	France
HGIF M.A.S.F.XC 3D	OPC Diversifié	0.00%	Luxembourg
AMAZON COM	Distributeurs Diversifiés	0.42%	Etats-Unis
LOGITECH INTL NOM.	Matériels informatiques	0.00%	Suisse
CAPGEMINI	Services informatiques	0.00%	France
VISA CL.A	Services financiers aux consommateurs	0.38%	Etats-Unis
WALMART	Distributeurs Diversifiés	0.25%	Etats-Unis
LINDE	Chimie de base	0.20%	Irlande

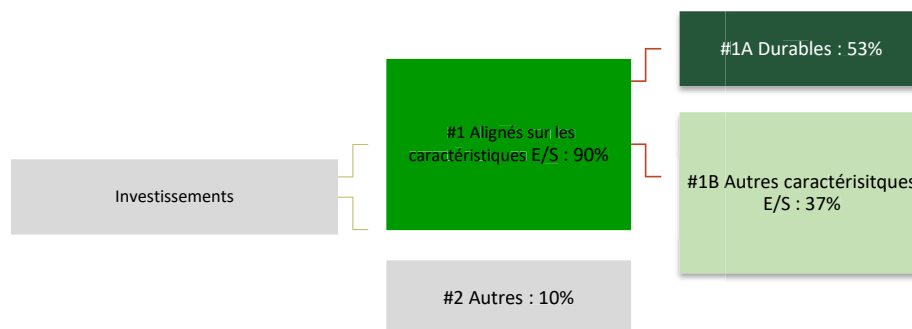


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 53%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Banques	25.7%
Expert en finance	7.9%
OPC Article 8	6.8%
Assurance services complets	4.0%
Titres d'Etat	3.4%
OPC Article 6	2.6%
Electricité conventionnelle	2.5%
Industries diversifiées	2.4%
Télécommunications filaires	2.4%
Assurance vie	2.3%
Pharmacie	1.9%
Logiciels	1.8%
Services de transport	1.6%
Eau	1.5%
Pièces détachées d'automobiles	1.5%
Détaillants et grossistes Alimentation	1.2%
Services d'appui professionnels	1.1%
Sociétés pétrolières et gazières intégrées	1.1%
Composants électriques	1.0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

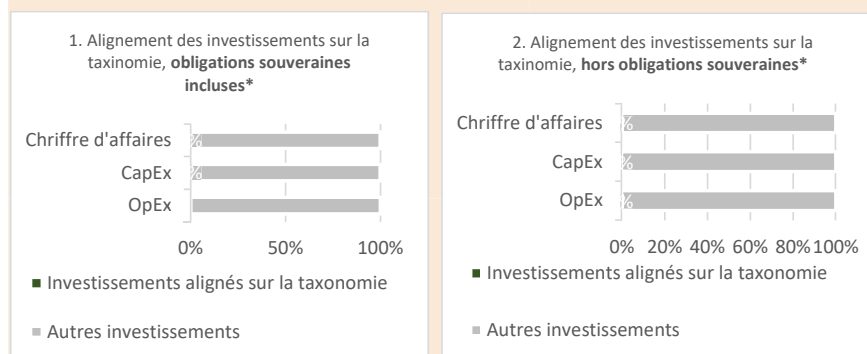
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

X Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.


● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans les catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 10% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise dont l'exposition dépasse 15% du CA dans les activités suivantes : Tabac, Jeux d'argent, Contenu pour adultes, OGM, Armement)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Calcul des indicateurs d'impacts des fonds labellisés ISR avec une note supérieure à celle du benchmark
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 10/09/2024 16:31:27



Pascal Lagand
Associé

Fonds Commun de Placement
29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

comptes
annuels

BILANactif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 083 105 585,73	985 070 438,33
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	207 855 172,52	182 333 845,51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	716 733 099,75	690 110 239,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	51 613 898,77	38 265 933,68
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	106 203 471,36	73 806 739,87
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	68 810,00	553 680,00
Autres opérations	631 133,33	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	14 353 846,56	3 518 601,43
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 353 846,56	3 518 601,43
Comptes financiers	53 755 069,04	13 974 479,85
Liquidités	53 755 069,04	13 974 479,85
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 151 214 501,33	1 002 563 519,61

BILAN passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 125 727 894,24	1 027 450 982,22
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 100 953,46	-45 913 694,20
• Résultat de l'exercice	16 830 861,35	17 677 308,20
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 134 457 802,13	999 214 596,22
Instruments financiers	699 943,33	553 680,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	699 943,33	553 680,00
Autres opérations	-	-
Dettes	14 067 888,38	2 306 528,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 067 888,38	2 306 528,12
Comptes financiers	1 988 867,49	488 715,27
Concours bancaires courants	1 988 867,49	488 715,27
Emprunts	-	-
Total du passif	1 151 214 501,33	1 002 563 519,61

HORS-bilan

28.06.2024

30.06.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	9 365 625,00	44 270 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	50 000 000,00	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 009 955,87	264 728,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 598 718,49	3 530 998,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	27 172 620,63	23 428 384,40
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	31 781 294,99	27 224 111,10
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 918,29	-70 687,95
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-26 918,29	-70 687,95
Résultat sur opérations financières (I - II)	31 754 376,70	27 153 423,15
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 399 905,98	-9 078 969,64
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	16 354 470,72	18 074 453,51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	476 390,63	-397 145,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	16 830 861,35	17 677 308,20

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

- Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.
- Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.
- Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.
- Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.
- Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.
- Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.
- Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.
- Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.
- Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.
- Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.
- Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

- Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement,

le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	Part C : 1% TTC maximum Part I : 0,50% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services (Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité...)	Actif net	Part C : 0.10% TTC maximum Part I : 0.10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	4 % TTC maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0,70 % maximum du montant de la transaction. Obligations 0,30 % maximum du montant de la transaction. Futures/options Montant maximum de 5€ par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20 % au-dessus de l'indice de référence €STR + 2% si la performance est positive. Part I : 20 % au-dessus de l'indice de référence €STR + 2,5 % si la performance est positive.

Prestataire percevant les commissions de mouvement :

La société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

exercice

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values réalisées).

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values réalisées).



2 évolution actif net

Devise	28.06.2024	30.06.2023
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	999 214 596,22	1 007 938 253,60
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	152 324 149,85	60 739 866,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-100 370 482,27	-108 540 634,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 639 281,92	19 712 952,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 156 513,99	-54 981 767,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	742 015,00	3 122 600,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 626 977,18	-13 039 873,15
Frais de transaction	-1 509 367,47	-1 735 144,25
Différences de change	1 947 242,90	-5 100 868,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	71 645 763,10	79 830 686,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	74 760 327,07	3 114 563,97
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 114 563,97	-76 716 123,00
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 253 623,33	-6 805 930,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	699 943,33	-553 680,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-553 680,00	6 252 250,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	16 354 470,72	18 074 453,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 134 457 802,13	999 214 596,22

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	368 803 880,51	51 613 898,77
Obligations à taux variable	347 929 219,24	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	9 365 625,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	50 000 000,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	420 417 779,28	-	347 929 219,24	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	53 755 069,04
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 988 867,49
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	14 581 750,00	47 508 712,96	109 244 496,46	597 012 039,10
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53 755 069,04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 988 867,49	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	104 585 481,77	11 935 754,74	6 243 054,77	8 143 724,55
Obligations et valeurs assimilées	33 826 706,79	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 770 357,48	-	-	-
Comptes financiers	-	530 286,41	-	137 510,40
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 660 273,98	-	-	-
Comptes financiers	1 963 851,58	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	14 353 846,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	11 015 939,22
Dépôts de garantie (versés)	2 211 426,97
Souscription à recevoir	870 438,68
Coupons à recevoir	256 041,69
-	-
Autres opérations	-
Dettes	14 067 888,38
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	7 126 979,30
Frais provisionnés	6 809 600,76
Rachat à payer	80 308,32
Débiteurs et créditeurs divers	51 000,00
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0010902726	96 841,434	147 690 183,95	60 847,406	91 334 182,62
PART I / FR0013228335	4 080,41	4 633 965,90	7 768,177	9 036 299,65
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010902726		54 468,14		-
PART I / FR0013228335		1 509,71		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010902726		54 468,14		-
PART I / FR0013228335		1 509,71		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0010902726		-		-
PART I / FR0013228335		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :		
PART C / FR0010902726		0,91
PART I / FR0013228335		0,47

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :		
PART C / FR0010902726		5 801 149,06
PART I / FR0013228335		187 002,54

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 95 351 769,10

- autres instruments financiers 1 875 603,42

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16 830 861,35	17 677 308,20
Total	16 830 861,35	17 677 308,20

PART C / FR0010902726	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 313 899,57	17 026 574,53
Total	16 313 899,57	17 026 574,53
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013228335	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	516 961,78	650 733,67
Total	516 961,78	650 733,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 100 953,46	-45 913 694,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 100 953,46	-45 913 694,20

PART C / FR0010902726	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 903 882,68	-44 554 645,19
Total	-7 903 882,68	-44 554 645,19
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013228335	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-197 070,78	-1 359 049,01
Total	-197 070,78	-1 359 049,01
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : XXXXX

Devise					
EUR	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Actif net	1 134 457 802,13	999 214 596,22	1 007 938 253,60	1 040 427 811,65	995 350 656,96

PART C / FR0010902726	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre de parts en circulation	707 862,03	671 868,002	698 790,66	687 044,319	714 486,201
Valeur liquidative	1 563,53	1 443,12	1 388,23	1 492,78	1 335,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	11,88	-40,97	85,84	17,37	8,00

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013228335	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	28.06.2024	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre de parts en circulation	22 508,384	26 196,151	34 950,754	12 778,709	39 778,709
Valeur liquidative	1 230,35	1 130,93	1 083,00	1 159,51	1 032,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	14,21	-27,03	71,85	18,22	10,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	40 000,00	2 073 412,60	CHF	0,18
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	3 800,00	1 075 771,40	USD	0,09
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	3 000,00	1 555 045,49	USD	0,14
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	32 176,00	5 189 345,28	EUR	0,46
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	16 200,00	4 203 900,00	EUR	0,37
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	50 666,00	8 671 012,57	USD	0,76
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	26 000,00	4 688 126,90	USD	0,41
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	8 700,00	1 048 464,66	USD	0,09
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	48 000,00	9 432 946,12	USD	0,83
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	32 589,00	2 030 254,15	GBP	0,18
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	4 500,00	4 338 900,00	EUR	0,38
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	60 489,00	1 596 696,42	SEK	0,14
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	9 900,00	1 442 759,92	GBP	0,13
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	4 827,00	1 075 023,68	USD	0,09
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	105 636,00	3 229 292,52	EUR	0,28
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	713 783,00	3 091 037,28	EUR	0,27
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	72 500,00	2 690 296,24	USD	0,24
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	50 000,00	2 976 500,00	EUR	0,26
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	48 072,00	1 735 879,92	EUR	0,15
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	2 574,00	2 041 403,55	USD	0,18
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	16 893,00	1 174 749,40	GBP	0,10
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	35 000,00	1 235 500,00	EUR	0,11
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	7 100,00	875 981,34	USD	0,08
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	16 000,00	630 560,00	EUR	0,06
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	22 045,00	1 899 973,55	USD	0,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	2 963,00	2 503 047,30	USD	0,22
NO0010096985	EQUINOR ASA	PROPRE	71 306,00	1 899 264,66	NOK	0,17
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	16 820,00	3 384 184,00	EUR	0,30
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	35 000,00	3 759 458,83	USD	0,33
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	17 000,00	955 997,20	USD	0,08
US3696043013	GE AEROSPACE	PROPRE	4 800,00	711 972,01	USD	0,06
US36828A1016	GE VERNOVA INC	PROPRE	425,00	68 011,90	USD	0,01
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	284,00	1 256 258,76	CHF	0,11
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	1 440,00	3 081 600,00	EUR	0,27
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	10 250,00	3 292 241,66	USD	0,29
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	131 461,00	1 592 650,02	EUR	0,14
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	10 000,00	1 293 000,00	EUR	0,11
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	12 000,00	1 936 459,06	USD	0,17
US4612021034	INTUIT	PROPRE	4 000,00	2 452 848,15	USD	0,22
US46982L1089	JACOBS SOLUTIONS INC	PROPRE	8 914,00	1 162 001,34	USD	0,10
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	16 000,00	2 182 001,40	USD	0,19
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	24 146,00	4 556 818,25	USD	0,40
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 700,00	913 950,00	EUR	0,08
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	115 100,00	3 175 609,00	EUR	0,28
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	5 510,00	2 261 304,00	EUR	0,20
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	8 317,00	3 410 385,85	EUR	0,30
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	7 740,00	5 523 264,00	EUR	0,49
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	12 079,00	2 374 888,62	USD	0,21
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	4 000,00	951 117,33	USD	0,08
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	18 000,00	2 079 216,24	USD	0,18
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	7 440,00	1 151 340,00	EUR	0,10
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	1 423,00	1 855 629,18	USD	0,16
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	25 000,00	10 425 705,62	USD	0,92
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	9 517,00	4 444 439,00	EUR	0,39
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	38 880,00	3 702 895,59	CHF	0,33

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	13 400,00	885 331,47	USD	0,08
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	8 250,00	580 174,95	USD	0,05
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	46 298,00	6 243 054,77	DKK	0,55
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	21 000,00	2 420 657,80	USD	0,21
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	13 536,00	2 083 034,74	USD	0,18
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	7 000,00	886 900,00	EUR	0,08
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	13 000,00	1 362 285,98	USD	0,12
US74762E1029	QUANTA SERVICES	PROPRE	5 257,00	1 246 327,16	USD	0,11
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	13 050,00	3 380 899,23	CHF	0,30
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	6 600,00	1 583 261,02	USD	0,14
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	28 938,00	2 602 683,72	EUR	0,23
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	10 000,00	1 895 200,00	EUR	0,17
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	11 950,00	2 680 385,00	EUR	0,24
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	15 500,00	2 692 660,00	EUR	0,24
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	5 700,00	1 522 288,56	CHF	0,13
AN8068571086	SLB	PROPRE	21 654,00	953 240,70	USD	0,08
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	50 000,00	1 047 000,00	EUR	0,09
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	8 147,00	801 175,98	EUR	0,07
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	7 238,00	1 189 821,17	USD	0,10
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	49 000,00	3 054 170,00	EUR	0,27
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	8 800,00	1 857 791,46	USD	0,16
US9113121068	UNITED PARCEL SERVICE-B	PROPRE	15 500,00	1 979 169,58	USD	0,17
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	5 500,00	2 613 417,31	USD	0,23
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	70 586,00	1 970 761,12	EUR	0,17
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	17 520,00	4 290 622,25	USD	0,38
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	44 394,00	2 804 681,82	USD	0,25
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	12 093,00	1 120 330,27	USD	0,10
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	6 500,00	1 293 874,50	USD	0,11
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	15 850,00	2 453 580,00	EUR	0,22
Total Action				207 855 172,52		18,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Obligation						
FR001400CHR4	ABEILLE VIE 6.25% 09/09/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 758 536,07	EUR	0,51
XS2637967139	ABN AMRO BANK NV 5.5% 21/09/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 406 739,34	EUR	0,48
FR001400L5X1	ACCOR SA VAR PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	8 812 541,37	EUR	0,78
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	1 500 000,00	1 354 337,88	EUR	0,12
FR001400DCB7	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 3.40% 25/02/2033	PROPRE	11 500 000,00	11 692 860,03	EUR	1,03
XS2823235085	AIB GROUP PLC VAR 20/05/2035	PROPRE	2 000 000,00	1 996 377,26	EUR	0,18
DE000A3E5TR0	ALLIANZ SE VAR PERP	PROPRE	10 000 000,00	7 599 476,71	EUR	0,67
XS2622275969	AMERICAN TOWER CORP 4.625% 16/05/2031	PROPRE	8 000 000,00	8 325 003,84	EUR	0,73
XS2609970848	ASSICURAZIONI GENERALI 5.399% 20/04/2033	PROPRE	12 286 000,00	13 100 168,65	EUR	1,15
XS2636745882	AUTOSTRADE PER L ITALIA 5.125% 14/06/2033	PROPRE	8 000 000,00	8 328 859,18	EUR	0,73
XS2737652474	AXA SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	3 000 000,00	3 163 209,23	EUR	0,28
XS2610457967	AXA SA VAR 11/07/2043	PROPRE	10 000 000,00	11 098 675,41	EUR	0,98
XS2638924709	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	8 526 427,17	EUR	0,75
XS2762369549	BANCO BILBAO VIZCAYA REG VAR 08/02/2036	PROPRE	4 500 000,00	4 620 120,86	EUR	0,41
XS2583203950	BANCO DE SABADELL SA VAR 07/02/2029	PROPRE	5 000 000,00	5 296 663,11	EUR	0,47
XS2791973642	BANCO DE SABADELL SA VAR 27/06/2034	PROPRE	6 000 000,00	6 043 392,33	EUR	0,53
XS2102912966	BANCO SANTANDER SA PERP	PROPRE	10 000 000,00	9 694 251,92	EUR	0,85
XS2817323749	BANCO SANTANDER VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	4 200 000,00	4 254 807,26	EUR	0,38
XS2817924660	BANK OF IRELAND GROUP VAR 10/08/2034	PROPRE	1 500 000,00	1 508 727,62	EUR	0,13
FR001400N618	BANQ FED CRD MUTUEL 3.75% 03/02/2034	PROPRE	5 000 000,00	5 052 977,14	EUR	0,45
FR0014006KD4	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.125% 19/11/2031	PROPRE	5 200 000,00	4 191 650,95	EUR	0,37
FR001400N315	BANQUE FED CRED MUTUEL 4.375% 11/01/2034	PROPRE	5 000 000,00	4 992 848,22	EUR	0,44
XS2772465469	BARCLAYS BANK PLC 27/05/2027	PROPRE	900 000,00	798 684,39	USD	0,07
XS2739054489	BARCLAYS PLC VAR 31/01/2033	PROPRE	8 000 000,00	8 326 420,02	EUR	0,73
XS2815894154	BARCLAYS PLC 0% 08/05/2035	PROPRE	2 000 000,00	2 016 100,55	EUR	0,18
BE6352800765	BARRY CALLEBAUT SVCS 4% 14/06/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 511 806,51	EUR	0,22
XS2740848556	BNP PARIBAS ISSUANCE B V 05/07/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 309 540,47	USD	0,20
XS2741429018	BNP PARIBAS ISSUANCE BV 04/07/2029	PROPRE	1 000 000,00	971 500,00	EUR	0,09
XS2832222926	BNP PARIBAS ISSUANCE BV 07/06/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 930 600,00	EUR	0,17

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2531611320	BNP PARIBAS ISSUANCE BV 14/07/2026	PROPRE	7 000 000,00	6 684 300,00	EUR	0,59
XS2615044216	BNP PARIBAS ISSUANCE BV 29/09/2026	PROPRE	850 000,00	842 350,00	EUR	0,07
XS2647411227	BNP PARIBAS ISSUANCE 08/01/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 088 800,00	EUR	0,18
XS2705255987	BNP PARIBAS ISSUANCE 08/01/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 886 634,01	USD	0,17
XS2576648054	BNP PARIBAS ISSUANCE 17/08/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 570 050,00	EUR	0,14
USF1067PAC08	BNP PARIBAS PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 853 242,36	USD	0,43
XS2695112909	BNP PARIBAS SA 25/01/2027	PROPRE	500 000,00	478 889,67	USD	0,04
XS2638617873	BNP PARIBAS 08/01/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 870 616,67	EUR	0,25
FR001400NV51	BNP PARIBAS 4.09% 13/02/2034	PROPRE	10 000 000,00	10 216 839,34	EUR	0,90
XS2776512035	BOOKING HOLDINGS INC 3.75% 01/03/2036	PROPRE	5 000 000,00	4 972 384,93	EUR	0,44
XS2193662728	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	2 880 819,45	EUR	0,25
FR0014008PK4	BPCE SA VAR 02/03/2029	PROPRE	10 000 000,00	9 276 015,07	EUR	0,82
FR001400FB22	BPCE SA VAR 25/01/2035	PROPRE	5 000 000,00	5 214 871,72	EUR	0,46
ES0840609053	CAIXABANK SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	PROPRE	7 000 000,00	7 406 503,42	EUR	0,65
XS2796660038	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE CANADA 10/04/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 515 500,00	EUR	0,22
XS2809352045	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 03/05/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 011 600,00	EUR	0,09
XS2793368874	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 05/04/2027	PROPRE	300 000,00	288 481,46	USD	0,03
XS2831197269	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 08/06/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 828 598,09	USD	0,16
XS2699910035	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 12/10/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 318 590,00	EUR	0,12
XS2797445942	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 13/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	967 000,00	EUR	0,09
XS2843275434	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 24/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	924 655,94	USD	0,08
XS2843277059	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 24/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	912 526,24	USD	0,08
XS2824049154	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE 28/05/2027	PROPRE	900 000,00	804 646,61	USD	0,07
XS2750481603	CANADIAN IMPERIAL BANK 25/01/2027	PROPRE	490 000,00	493 724,00	EUR	0,04
XS2808538875	CANADIAN IMPERICAL BANK OF COMMERCE 04/05/2027	PROPRE	1 000 000,00	964 590,62	USD	0,09
FR0014002QG3	CARMILA SA 1.625% 01/04/2029	PROPRE	12 000 000,00	10 719 070,68	EUR	0,94
USP2253TJT71	CEMEX SAB DE CV VAR PERPETUAL	PROPRE	4 400 000,00	4 403 567,74	USD	0,39
XS1964617879	CEMEX SAB DE CV 3.125% 19/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	993 690,97	EUR	0,09
XS2413837415	CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING LUXEMBOURG S C A	PROPRE	2 000 000,00	2 023 200,00	EUR	0,18
FR3CIBFS1489	CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING LUXEMBOURG SCA 28/06/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 972 800,00	EUR	0,17

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2536362622	CITIGROUP INC VAR 22/09/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 234 936,61	EUR	0,46
FR0013336534	CNP ASSURA VAR PERP	PROPRE	8 000 000,00	7 645 031,26	EUR	0,67
FR0013463775	CNP ASSURANCES VAR 27/07/2050	PROPRE	4 500 000,00	3 983 372,46	EUR	0,35
XS2456432413	CO OPERATIVE RABOBANK UA VAR PERPETUAL	PROPRE	8 000 000,00	7 506 156,72	EUR	0,66
FR001400M8W6	COFACE SA 5.75% 28/11/2033	PROPRE	6 000 000,00	6 587 349,18	EUR	0,58
FR001400CSY7	COFACE SA 6% 22/09/2032	PROPRE	2 000 000,00	2 242 774,75	EUR	0,20
XS2831094706	COMMONWEALTH BANK AUST VAR 04/06/2034	PROPRE	6 500 000,00	6 543 631,56	EUR	0,58
FR2CIBFS4575	CREDIT AGRICOLE CIB FIN 12/01/2027	PROPRE	1 200 000,00	1 195 200,00	EUR	0,11
FR2CIBFS9517	CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS 30/04/2027	PROPRE	1 225 000,00	1 222 795,00	EUR	0,11
FR3CIBFS0622	CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS 30/05/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 478 250,00	EUR	0,13
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	7 000 000,00	6 488 987,83	EUR	0,57
FR001400KDS4	CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 441 772,13	EUR	0,48
FR2CIBFS2348	CREDIT AGRICOLE 19/10/2026	PROPRE	500 000,00	509 100,00	EUR	0,04
FR2CIBFS9137	CREDIT AGRICOLE 23/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	945 089,81	USD	0,08
XS2438470952	CREDIT SUISSE AG 15/03/2027	PROPRE	3 000 000,00	3 034 800,00	EUR	0,27
XS2472429377	CREDIT SUISSE AG 19/05/2025	PROPRE	7 000 000,00	7 084 000,00	EUR	0,62
FR001400N8H6	CTE CO TRANSP ELEC 3.75% 17/01/2036	PROPRE	5 000 000,00	4 975 403,28	EUR	0,44
XS2802883731	DUFREY ONE BV 4.75% 18/04/2031	PROPRE	4 667 000,00	4 688 486,35	EUR	0,41
XS2783118131	EASYJET PLC 3.75% 20/03/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 980 964,79	EUR	0,26
FR0011401751	EDF TF/TV PERPETUAL	PROPRE	6 900 000,00	7 055 270,55	EUR	0,62
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	5 000 000,00	5 272 937,67	EUR	0,46
XS2848960683	EL CORTE INGLES SA 4.25% 26/06/2031	PROPRE	3 000 000,00	3 002 485,89	EUR	0,26
FR001400FDB0	ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.25% 25/01/2032	PROPRE	5 000 000,00	5 173 465,57	EUR	0,46
FR001400KWR6	ELO SACA 6% 22/03/2029	PROPRE	7 000 000,00	7 000 609,86	EUR	0,62
XS2589260723	ENEL FINANCE INTL NA 4% 20/02/2031	PROPRE	3 692 000,00	3 802 928,06	EUR	0,34
XS2312746345	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 208 281,97	EUR	0,37
XS2770512064	ENEL SPA VAR PERPTUAL	PROPRE	2 500 000,00	2 498 687,33	EUR	0,22
PTEDPZOM0011	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 29/05/22054	PROPRE	3 500 000,00	3 497 531,30	EUR	0,31
PTEDPUOM0008	ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 210 388,38	EUR	0,11
FR001400QOK5	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 981 862,33	EUR	0,44

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400HZE3	ERAMET SA 7% 22/05/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 035 913,01	EUR	0,09
FR001400QC85	ERAMET 6.5% 30/11/2029	PROPRE	3 300 000,00	3 338 183,16	EUR	0,29
XS2343114687	EUROFINS SCIENTIFIC SE 0.875% 19/05/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 354 354,38	EUR	0,21
XS2491664137	EUROFINS SCIENTIFIC SE 4% 06/07/2029	PROPRE	3 000 000,00	3 040 208,52	EUR	0,27
EU000A3K4DW8	EUROPEAN UNION 2.75% 04/02/2033	PROPRE	5 000 000,00	4 939 626,78	EUR	0,44
XS2627121507	FERROVIE DELLO STATO 4.5% 23/05/2033	PROPRE	5 000 000,00	5 227 357,53	EUR	0,46
PTGGDDOM0008	FLOENE ENRGIAS SA 4.875% 03/07/2028	PROPRE	6 700 000,00	7 204 823,58	EUR	0,64
XS2767246908	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.44% 14/02/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 560 203,21	EUR	0,23
XS2764790833	FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	PROPRE	3 750 000,00	3 795 498,77	EUR	0,33
XS2774391580	FORVIA SE 5.125% 15/06/2029	PROPRE	7 300 000,00	7 333 362,01	EUR	0,65
XS2466485906	GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL 06/05/2025	PROPRE	7 500 000,00	7 497 750,00	EUR	0,66
XS2403681294	GOLDMAN SACHS INTL PARIS 02/12/2025	PROPRE	750 000,00	745 800,00	EUR	0,07
DE000A383EL9	HOCHTIEF AKTIENGESELLSCH 4.25% 31/05/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 029 598,08	EUR	0,27
FR001400GFJ6	HSBC BANK PLC 16/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 063 300,00	EUR	0,27
XS2804792500	HSBC BANK PLC 19/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 026 800,00	EUR	0,09
XS2809352391	HSBC BANK PLC 26/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	952 834,15	USD	0,08
FR001400NU03	HSBC CONTINENTAL EUROPE 09/02/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 996 000,00	EUR	0,18
FR001400K9X4	HSBC CONTINENTAL EUROPE 14/08/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 762 850,00	EUR	0,33
FR001400R2B8	HSBC CONTINENTAL EUROPE 27/06/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 500 000,00	EUR	0,22
XS2788605660	HSBC HOLDINGS PLC VAR 22/03/2035	PROPRE	7 600 000,00	7 712 191,20	EUR	0,68
XS2580221658	IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP	PROPRE	9 000 000,00	9 548 878,28	EUR	0,84
FR001400MLX3	ILIAD SA 5.37% 15/02/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 094 233,06	EUR	0,18
FR0014003GX7	IMERYS SA 1% 15/07/2031	PROPRE	4 700 000,00	3 825 352,60	EUR	0,34
XS2818300407	ING GROEP NV VAR 15/08/2034	PROPRE	4 000 000,00	4 006 590,82	EUR	0,35
XS2350756446	ING GROUEP NV VAR 09/06/2032	PROPRE	9 000 000,00	8 180 562,33	EUR	0,72
XS1548475968	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	4 258 495,16	EUR	0,38
XS2824056522	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	7 000 000,00	7 010 528,31	EUR	0,62
XS2243298069	INTESA SANPAOLO SPA 2.925% 14/10/2030	PROPRE	6 500 000,00	6 099 525,41	EUR	0,54
IE00BFZRPZ02	IRELAND 1.3% 15/05/2033	PROPRE	9 000 000,00	7 925 576,30	EUR	0,70
IT0005560948	ITALIAN REPUBLIC 4.2% 01/03/2034	PROPRE	5 000 000,00	5 150 540,22	EUR	0,45

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2653449681	J P MORGAN 19/11/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 019 100,00	EUR	0,09
XS2728931796	JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS BV 19/04/2027	PROPRE	400 000,00	377 513,41	USD	0,03
XS2728975819	JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS BV 22/03/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 507 800,00	EUR	0,13
XS2728986006	JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS BV 29/03/2027	PROPRE	1 000 000,00	946 489,39	USD	0,08
BE0002914951	KBC GROUP NV VAR 25/4/2033	PROPRE	7 000 000,00	7 173 615,34	EUR	0,63
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	5 300 000,00	5 719 618,38	EUR	0,50
FR0013461795	LA BANQUE POSTALE VAR PRP	PROPRE	4 000 000,00	3 671 511,41	EUR	0,32
FR0013455854	LA MONDIALE VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	9 600 000,00	9 074 284,33	EUR	0,80
FR0013331949	LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	11 400 000,00	11 231 898,90	EUR	0,99
XS2777367645	LKQ DUTCH BOND BV 4.125% 13/03/2031	PROPRE	4 000 000,00	4 044 418,08	EUR	0,36
XS1799641045	LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	PROPRE	3 217 000,00	3 257 235,29	EUR	0,29
XS2815980664	LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	PROPRE	2 500 000,00	2 507 480,14	EUR	0,22
XS1043545059	LLYODS BANKING GROUP TF/TV PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 941 010,73	EUR	0,44
XS2753547673	LOGICOR FINANCING SARL 4.625% 25/07/2028	PROPRE	5 000 000,00	5 134 511,07	EUR	0,45
XS2332552541	LOUIS DREYFUS CO BV 1.625% 28/04/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 786 501,51	EUR	0,25
XS2618428077	LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	PROPRE	2 900 000,00	3 010 882,13	EUR	0,27
XS2732357525	LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 070 840,83	EUR	0,18
FRIP00000FR4	MORGAN STANLEY AND CO INTERNAT PLC 23/04/2027	PROPRE	400 000,00	367 063,21	USD	0,03
FRIP00000D96	MORGAN STANLEY AND CO INTERNATIONAL PLC 28/03/2029	PROPRE	500 000,00	500 000,00	EUR	0,04
XS2292263121	MORGAN STANLEY VAR 07/02/2031	PROPRE	6 400 000,00	5 348 112,44	EUR	0,47
XS2548081053	MORGAN STANLEY VAR 25/01/2034	PROPRE	1 000 000,00	1 107 164,26	EUR	0,10
XS2221845683	MUNICH RE VAR 26/05/2041	PROPRE	5 000 000,00	4 187 785,62	EUR	0,37
FR0014003XY0	MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 468 675,74	EUR	0,22
XS2307853098	NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	PROPRE	5 000 000,00	4 358 632,79	EUR	0,38
FR0014000L29	NEXANS SA 4.25% 11/03/2030	PROPRE	5 000 000,00	5 019 937,67	EUR	0,44
XS2488809612	NOKIA CORP 4.375% 21/08/2031	PROPRE	4 750 000,00	4 998 012,81	EUR	0,44
XS2224439385	OMV AG VAR PERP	PROPRE	4 000 000,00	3 915 253,33	EUR	0,35
XS2847641961	PIRELLI & C SPA 3.875% 02/07/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 995 220,00	EUR	0,18
BE0002977586	PROXIMUS SADP 4.125% 17/11/2033	PROPRE	4 000 000,00	4 238 746,89	EUR	0,37
XS2579050639	QUEBEC 3% 24/01/2033	PROPRE	5 000 000,00	4 982 373,77	EUR	0,44

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 983 477,13	EUR	0,26
FR001400P3E2	RCI BANQUE SA 4.125% 04/04/2031	PROPRE	3 500 000,00	3 515 673,77	EUR	0,31
FR001400J150	RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	PROPRE	7 000 000,00	7 228 585,57	EUR	0,64
FR001400N277	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	PROPRE	4 000 000,00	3 976 489,18	EUR	0,35
XS2661068234	SERVICIOS MEDIO AMBIETE 5.25% 30/10/2029	PROPRE	7 750 000,00	8 471 810,86	EUR	0,75
XS2010028343	SES SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	5 000 000,00	4 846 455,46	EUR	0,43
XS2814127010	SG ISSUER SA 06/07/2027	PROPRE	1 000 000,00	933 053,42	USD	0,08
XS2781231894	SG ISSUER SA 10/04/2029	PROPRE	500 000,00	468 600,00	EUR	0,04
XS2781232199	SG ISSUER 17/04/2029	PROPRE	500 000,00	473 950,00	EUR	0,04
XS2532473555	SMITH AND NEPHEW PLC 4.565% 11/10/2029	PROPRE	5 000 000,00	5 363 012,98	EUR	0,47
FR001400F877	SOCIETE GENERALE VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	5 000 000,00	5 276 167,31	EUR	0,47
FR001400IDY6	SOCIETE GENERALE 5.625% 02/06/2033	PROPRE	9 000 000,00	9 419 249,59	EUR	0,83
XS2347284742	TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 628 235,07	EUR	0,32
XS2056371334	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 911 594,92	EUR	0,26
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	4 237 819,73	EUR	0,37
FR001400M2F4	TELEPERFORMANCE 5.25% 22/11/2028	PROPRE	5 000 000,00	5 276 488,52	EUR	0,47
FR001400M2G2	TELEPERFORMANCE 5.75% 22/11/2031	PROPRE	4 000 000,00	4 258 976,61	EUR	0,38
XS0968972199	TELIASONERA AB 3.5% 05/09/2033	PROPRE	2 000 000,00	2 055 588,31	EUR	0,18
XS2838492101	TEREOS FINANCE GROUP I 5.875% 30/04/2030	PROPRE	4 000 000,00	4 014 709,07	EUR	0,35
XS2614623978	TRANSURBAN FINANCE CO 4.225% 26/04/2033	PROPRE	10 000 000,00	10 351 654,79	EUR	0,91
FR0014000O87	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.878% 24/11/2027	PROPRE	5 000 000,00	4 342 357,92	EUR	0,38
IT0005580102	UNICREDIT SPA VAR 16/04/2034	PROPRE	7 966 000,00	8 283 071,59	EUR	0,73
US91282CGM73	USA 3.5% 15/02/2033	PROPRE	10 000 000,00	8 850 605,80	USD	0,78
FR001400PAJ8	VALEO SE 4.5% 11/04/2030	PROPRE	6 000 000,00	5 946 117,53	EUR	0,52
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	PROPRE	16 000 000,00	14 471 360,00	EUR	1,28
XS2225204010	VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	PROPRE	5 000 000,00	4 656 499,18	EUR	0,41
AT0000A37249	WIENERBERGER AG 4.875% 04/10/2028	PROPRE	3 000 000,00	3 230 878,52	EUR	0,28
FR001400KLT5	WORLDLINE SA 4.125% 12/09/2028	PROPRE	5 000 000,00	5 135 476,23	EUR	0,45
Total Obligation				768 346 998,52		67,73

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
O.P.C.V.M.						
FR0010599399	BFT AUREUS ISR	PROPRE	96 172,00	10 851 702,26	EUR	0,96
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	1,00	24 766,33	EUR	0,00
FR001400BQ86	29 HAUSSMANN EURO CREDIT FCP	PROPRE	22 000,00	24 109 360,00	EUR	2,13
FR001400N3V8	29 HAUSSMANN EURO OBLIGATIONS D'ETATS PART I	PROPRE	42 000,00	41 969 340,00	EUR	3,70
FR0013506367	29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES I	PROPRE	11 500,00	12 185 745,00	EUR	1,07
FR0013473576	29 HAUSSMANN FLEXIBLE STRUCTURES PART I FCP	PROPRE	16 133,891	17 062 557,77	EUR	1,50
Total O.P.C.V.M.				106 203 471,36		9,36
Total Valeurs mobilières				1 082 405 642,40		95,41
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	-631 133,33	-631 133,33	EUR	-0,06
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-68 810,00	-68 810,00	EUR	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-699 943,33		-0,06
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-51 000,00	-51 000,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-51 000,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-80 308,32	-80 308,32	EUR	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-4 466 705,32	-4 466 705,32	EUR	-0,39
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-2 851 148,64	-2 660 273,98	USD	-0,23
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	510 692,33	530 286,41	CHF	0,05
	BANQUE EUR NEC	PROPRE	-25 015,91	-25 015,91	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	53 087 272,23	53 087 272,23	EUR	4,68
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	116 588,19	137 510,40	GBP	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-2 104 757,93	-1 963 851,58	USD	-0,17
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	870 438,68	870 438,68	EUR	0,08
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	9 267 913,43	9 267 913,43	EUR	0,82
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 873 446,64	1 748 025,79	USD	0,15
Total BANQUE OU ATTENTE				56 445 291,83		4,98
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	1 523 926,97	1 523 926,97	EUR	0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	687 500,00	687 500,00	EUR	0,06
Total DEPOSIT DE GARANTIE				2 211 426,97		0,19
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-14 405,45	-14 405,45	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-41 233,86	-41 233,86	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-737 333,92	-737 333,92	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 378,03	-9 378,03	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-5 509 261,34	-5 509 261,34	EUR	-0,49
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-161 742,78	-161 742,78	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-291 887,72	-291 887,72	EUR	-0,03
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-25 259,76	-25 259,76	EUR	-0,00
	PRDOCPERIOD	PROPRE	-3 800,00	-3 800,00	EUR	-0,00
	PRFRAISADM	PROPRE	-1 739,80	-1 739,80	EUR	-0,00
	PRFRAISCENTRORD	PROPRE	-9 000,00	-9 000,00	EUR	-0,00
	PRFRAISIMPRDOCU	PROPRE	-215,00	-215,00	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-4 343,10	-4 343,10	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-6 809 600,76		-0,60
Total Liquidites				51 096 174,71		4,50
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF190724	CAC 40 0724	PROPRE	-125,00	68 810,00	EUR	0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				68 810,00		0,01
Total Futures				68 810,00		0,01
Derives de credit						
CDS						
CDS-00098203	CDSCLR/50,000,000.	APROT	-50 000 000,00	631 133,33	EUR	0,06
Total CDS				631 133,33		0,06
Total Derives de credit				631 133,33		0,06
Coupons						
Action						
US0530151036	AUT.DATA PROCESSIN	ACHLIG	4 827,00	4 413,77	USD	0,00
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	7 460,00	1 315,55	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	18 000,00	9 052,48	USD	0,00
US6541061031	NIKE INC -B-	ACHLIG	8 250,00	1 993,70	USD	0,00

29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AN8068571086	SLB	ACHLIG	21 654,00	5 556,19	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	49 000,00	38 710,00	EUR	0,00
Total Action				61 041,69		0,01
Obligation						
XS2456432413	CO OPERATI VAR PERP	ACHLIG	40,00	195 000,00	EUR	0,02
Total Obligation				195 000,00		0,02
Total Coupons				256 041,69		0,02
Total 29 HAUSSMANN EURO RENDEMENT				1 134 457 802,13		100,00